



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - INTEMPÉRIES

CONTACT

Mairie de Revel

tél. : 05 62 18 71 40

mairie@mairie-revel.fr



À la suite de l'épisode de grêle et de pluie du 21 juin, la commune sera en mesure de délivrer une **attestation d'intempérie** dans les prochains jours sur la base du relevé de Météo France. Cette attestation sera **téléchargeable sur le site internet** de la ville ou à **retirer à l'accueil de la mairie**.

Il est rappelé que les personnes qui ont subi des dommages doivent contacter leur assureur puisque ce phénomène relève d'un risque assurable. La commune déposera également auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.